



du 3 au 10
décembre 2026

élections professionnelles

dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

La **CGT** est une organisation syndicale interprofessionnelle et inter-catégorielle, présente avec ses élu.es à tous les niveaux de la fonction publique ; elle participe **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 3 au 10 décembre 2026, vous serez invités à élire vos représentant·es au sein des Commissions Paritaires de l'Établissement (CPE). **Il s'agit d'instances disciplinaires et de recours pour les BIATSS fonctionnaires pour chaque statut et chaque catégorie.**

Depuis le 1er janvier 2021, les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'"experts", en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité, excluant tout représentant du personnel. Les CPE et les représentant·es des personnels n'ont plus connaissance des promotions.

Mais la CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, etc... Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction, et avant décision de la CAP académique ou nationale compétente.



À la CPE

ENS de Lyon

Liste CGT FERC Sup

**Personnels BIATSS
fonctionnaires des trois statuts
ITRF, AENES et Bibliothèque et
par catégorie A, B, C**



Je vote CGT à la CPE pour des représentant-es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- Un retour aux CPE de plein exercice, afin de s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières, contre le clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- L'augmentation des possibilités d'avancement (sans mobilité forcée ou fonctionnelle) :
 - par grade en portant le ratio promu – promouvables à 25 %
 - par corps, en portant l'assiette à 10 % et le taux à 1/2.
- Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la mise en place d'un système de mutation national pour les ITRF.
- Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal, avant d'atteindre un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et accéder à la HEC pour les BIATSS (IGR) afin de garantir un doublement du salaire sur la carrière.

QUI VOTE ?

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

Votez CGT !

Pour défendre nos droits et le service public, votez pour les candidat-es CGT FERC Sup !

Catégorie A

GAUSSEL Marie (IFÉ)

INGARAO Maud (IHRIM)

Catégorie B

QUITOUN Férouze (CMW)

CASOLI Madj (VPE)

Catégorie C

CHERNI Amel (DMG)

CILONA Marie-Anna (DMG)

BARBAR Daniel (DAF)

BOUVIER Émile (Persée)

ROCHET Sébastien (ENS Média)

BRAULT Vincent (ENS Média)

LELEUX Patrice (DAF)

STAMBOULI Mehdi (DirPat)

ITRF

Catégorie A

Catégorie B

VAGNEUR Ludivine

YERMIA Caroline

Catégorie C

HAKIM Ouarda

VALLA Louis-Paul

LAABID Zoulikha

CANTIN Boris

BIB

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

DEBEAUX Naïma (DSI)

KHAMMASSI Amel (VPE)

AENES